

Le 9 mars, Tous ensemble pour défendre le Code du travail !

Le projet de loi El Khomri dans la droite ligne des lois Macron et Rebsamen signe la mise à mort du code du travail et déclare le retour au 19^e siècle.

Dans un contexte économique et social qui pèse sur l'ensemble des salariés nous assistons à un recul historique des droits des salariés qu'ils soient du secteur public, privé, précaire ou privé d'emploi, ou retraité.

Encore une fois le gouvernement offre une liberté d'action totale au patronat sous prétexte de faire chuter les chiffres du chômage !

Pour rappel, les dizaines de milliards de cadeaux fiscaux donnés aux patrons depuis des années n'a jamais été créateur d'emploi bien au contraire cela n'a fait qu'augmenter les chiffres du chômage et précariser les salariés.

Un aperçu du contenu du projet de loi :

- Les 11 heures de repos obligatoire par jour peuvent être fractionnées.
- En cas de licenciement illégal l'indemnité prudhomme est limitée.
- Une entreprise peut par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos.
- Le dispositif « forfaits-jours » qui permet de ne pas décompter les heures de travail est étendu.
- Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine.
- Le plancher de 24 heures hebdoma-

dares pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle.

- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.
- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques...

Ce n'est qu'un aperçu de ces idées de notre gouvernement pour accéder aux demande du MEDEF et sécuriser un peu plus encore les dividendes au détriment de ceux qui créent la richesse c'est-à-dire nous les salariés.



Nous savons que d'autres solutions existent et nous sommes force de proposition pour concilier efficacité économique et progrès social avec une autre stratégie :

- Une revalorisation des salaires.
- Un développement de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.
- Une réduction du temps de travail pour Travailler mieux et travailler tous.

Nous vous invitons à un rassemblement 13 heures devant la préfecture de Meurthe et Moselle Nancy le mercredi 9 mars pour demander le retrait de ce projet de loi.

Cette journée d'initiative n'est qu'une étape dans notre processus de mobilisation en vue de la journée du 31 mars qui devra être une journée de grève et de manifestations conséquente pour dire non à la casse du code du travail !

Le 9 mars, rassemblement à 13 h devant la Préfecture de Meurthe et Moselle à Nancy